

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALIDABLE 5 ANS à partir du 28/06/2005

N° 12356-05

MATERIAU PRESENTE PAR : OROTEX NV
Ingelmunstersteenweg 162
8780 OOSTROZEBEKE
Belgique

REFERENCE COMMERCIALE : REVEXPO

DESCRIPTION SOMMAIRE : Revêtement de sol essayé en pose libre sur un support incombustible en fibre-ciment de 6,5 mm. Moquette à velours en fibres polypropylène avec enduction latex SBR

Masse surfacique : 580 g/m²
Epaisseur : 5 mm
Coloris présentés : divers

NATURE DES ESSAIS : Essai au panneau radiant.

CLASSEMENT

M3

Valable en pose libre sur tout support M0 non isolant.

DURABILITE DU CLASSEMENT : non limitée.

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé N° 12356-05 du 28/06/2005
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

LE CHEF DE LABORATOIRE
"ESSAIS AU FEU"

Ul

M. WERSCHINE

AU BOUCHET, le 28/06/2005

Responsable de l'essai

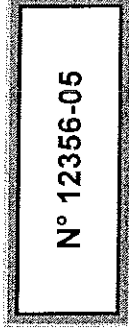
S Kerhoas

B. KERHOAS

Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

RAPPORT D'ESSAI
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du **28/06/2005**



N° 12356-05

et annexes de 3 pages

1 - BUT DES ESSAIS : Soumettre le matériau à l'action d'une source de chaleur rayonnante.

2 - PROVENANCE ET CARACTERISTIQUE DES ECHANTILLONS

- 2 - 1 PRODUCTEUR :** OROTEX NV
Ingelmunstersteeweg 162
8780 OOSTROZEBEKE
Belgique
- 2 - 2 DISTRIBUTEUR :** OROTEX NV
Ingelmunstersteeweg 162
8780 OOSTROZEBEKE
Belgique

2 - 3 REFERENCE COMMERCIALE : REVEXPO

2 - 4 CARACTERISTIQUES ATTESTEES PAR LE DEMANDEUR :

Moquette à velours en fibres polypropylène avec enduction latex SBR
Revêtement de sol essayé en pose libre sur un support incombustible en fibre-ciment de 6,5 mm.

Masse surfacique : 650 g/m²
Epaisseur : 5 mm
Coloris présentés : divers

2 - 5 CARACTERISTIQUES CONSTATEES PAR LE LABORATOIRE :

Masse surfacique : 580 g/m²
Epaisseur : 5 mm
Coloris testés : divers (bleu- gris- beige)

3 - MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 1 : Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexe page 2 : Résultat des essais au panneau radiant.
Annexe page 3 : Observations concernant les essais.

MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES REVETEMENT DE SOL

1 - ESSAI AU PANNEAU RADIANT, SPECIFIQUE DES REVETEMENTS DE SOL

On utilise un panneau radiant alimenté au gaz propane. L'éprouvette (40cm X 9,5 cm) est disposée en drapeau, de champ perpendiculairement au plan du panneau. Les températures à la surface s'échelonnent de 500°C près de la source à 130°C à 31 cm. Le rayonnement est maintenu pendant 10 minutes.

L'inflammation est provoquée par une petite flamme mise au contact du matériau.

2 - ESSAI PAR RAYONNEMENT

Cet essai consiste à soumettre dans des conditions définies, les éprouvettes planes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

a) -- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés.

b) -- une propagation de la combustion.

L'échantillon (30 cm X 40 cm) disposé à 45° est soumis à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau.

Les gaz dégagés passent au contact d'inflammeurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

3 - CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes sont maintenues dans une enceinte conditionnée (23°C +/- 2°C et 50 % +/- 5 % d'humidité relative) pendant 7 jours ou jusqu'à masse constante à 0,1% près.

4 - CLASSEMENT

Le classement des revêtements de sol intervient de la façon suivante :

4.1. - Après essai au panneau radiant : en catégorie M3 si la moyenne des trois élongations maximales après extinction sur l'éprouvette est inférieure ou égale à 300 mm.

4.2. - Après essai au panneau radiant : en catégorie M4 si la moyenne des trois élongations maximales après extinction sur l'éprouvette est supérieure à 300 mm et si la moyenne des trois élongations à une minute est inférieure ou égale à 100 mm.

4.3. - Après essai par rayonnement : en catégorie M1 ou M2.

5 - EPREUVES DE DURABILITE

5.1. - Revêtement de sol textile

Les conditions de ces épreuves, leur interprétation et le processus de classement sont définis dans la norme NF P 92-512

5.2. - Revêtement de sol synthétique non textile

Sans objet pour les matériaux d'usage courant.

ESSAIS DE CLASSEMENT

**ESSAI AU PANNEAU RADIANT EN POSE LIBRE
SUR SUPPORT M0 NON ISOLANT**

EPROUVETTE N°	1	2	3
Distance parcourue par le front de flamme (cm)			
Après 1 min	/	/	/
Après 10 min	/	/	/
A l'extinction	22,5	25	23
Temps d'extinction (min)	0 min 50	0 min 57	1 min

ESSAIS DE VIEILLISSEMENT

**ESSAI AU PANNEAU RADIANT EN POSE LIBRE
SUR SUPPORT M0 NON ISOLANT**

EPROUVETTE N°	1	2	3	4
Distance parcourue par le front de flamme (cm)				
Après 1 min	15	/	15	10
Après 10 min	/	/	/	/
A l'extinction	22,5	24	40	22
Temps d'extinction (min)	3 min 52	0 min 40	5 min 10	3 min 25

4 - OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS AU PANNEAU RADIANT

ESSAI DE CLASSEMENT

- Trois éprouvettes appliquées par nos soins sur fibre-ciment de 6,5 mm d'épaisseur ont été essayées
- La moyenne des élongations finales du front de flamme à l'extinction est égale à: 23,5 cm.
- La moyenne des élongations finales du front de flamme après une minute d'essais est inférieure à 10 cm.

ESSAI DE VIEILLISSEMENT ACCELERE

- Trois éprouvettes ont subi l'essai d'injection/extraction puis l'essai au panneau radiant.
- La moyenne des élongations finales du front de flamme à l'extinction est égale à : 27 cm.
- La moyenne des élongations finales du front de flamme après une minute d'essais est inférieure à 10 cm.

LE CHEF DE LABORATOIRE
"ESSAIS AU FEU"



M. WERSCHINE

AU BOUCHET, le 28/06/2005

RESPONSABLE DE L' ESSAI



B. KERHOAS